

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 h 1/2 du matin, le dimanche 29 septembre pour la session ordinaire d'août

Ordre du Jour

- 1<sup>o</sup> Aliénation de terrains
- 2<sup>o</sup> Avis du Conseil Municipal sur les lotissements des Vardières et des Moulins
- 3<sup>o</sup> Location des Presbytères
- 4<sup>o</sup> Chemin de gde, Com. N<sup>o</sup> 85. - exhaussement, rapport du Service Vicinal
- 5<sup>o</sup> Cotes irrécouvrables. (rôles de 1928) avis du Conseil
- 6<sup>o</sup> Répartiteurs pour 1930. - Désignation
- 7<sup>o</sup> Bureau de Bienfaisance. - Nomination d'un délégué.
- 8<sup>o</sup> Affaires et communications diverses
- 9<sup>o</sup> Demandes d'allocations militaires
- 10<sup>o</sup> Assistances.

A Reffo, le 22 septembre 1929  
Le Maire  
Ch. Rivier

## Conseil Municipal

### Séance du 29 7<sup>h</sup> 1929

L'ay mit neuf cent vingt-neuf, le vingt-neuf du mois de septembre, à 8 h 1/2 du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. l'ancien Maire

Présents: M. M. Jar Maillet, Marchais, Rivière, Sorin, Guerin, Cougeron, Hervouet, Courmeil, Brejean

Chicifain, Cardeau, Pilly, Rayer, Fabrice, Martin, Batis, Ostronneau, Favy, Marché, Krauf, Noce, Bouthin, Churchill, et Dupin  
 Absents: M. M. Jubard, Chauvelon & Vigier excusés

M. Favy est nommé secrétaire  
 Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Aliénation de terrains.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau plusieurs demandes d'acquisitions de terrains, il donne lecture du rapport de la Commission des Travaux Publics au sujet de la vente de ces terrains  
 Le Conseil municipal après en avoir délibéré fixe comme suit le prix du mètre carré :

Noms et prénoms	Situation des terrains	Superficie	Prix du m <sup>2</sup>	Somme à payer.
Bretonnière	Cocan	49 m <sup>2</sup>	3 <sup>fr</sup>	147. <sup>fr</sup> 00
Chuard	Morinière	35.37	3 <sup>fr</sup> 50	123. <sup>fr</sup> 78
Pouveau	..	24.47	3 <sup>fr</sup> 50	85. <sup>fr</sup> 64
Bonet	rues Tuilet	215	(prix forfaitaire)	400. <sup>fr</sup> 00
Babonneau	Chêne-Cremy	356.19	6 <sup>fr</sup>	2137. <sup>fr</sup> 14
David	La Guillotrie	291.46	1 <sup>fr</sup>	291. <sup>fr</sup> 46
Leblanc	La Fraisière	25	10 <sup>fr</sup>	250. <sup>fr</sup> 00
Gatine	Chêne-Cremy	5.77	10 <sup>fr</sup>	57. <sup>fr</sup> 70
Total				3480. <sup>fr</sup> 92

2  
 3  
 nommé à la descente le 10/11

Reclamation de M. Guérin

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition de M. Guérin, conseiller municipal au sujet de la construction d'un perron en bordure de l'étang des Viriers aux Chapelles

Le Conseil suivant l'avis de la Commission des Travaux Publics charge M. Desérot de faire une estimation de la dépense

L'Assemblée décide de faire placer une lanterne électrique à cet endroit pour éviter des accidents.

Monsieur le Maire, d'accord avec la Commission des Travaux Publics propose d'abandonner gratuitement une petite parcelle de terrain de forme triangulaire, <sup>d'une surface de 4250</sup> en bordure du chemin rural reconnu N°11 de la Morinière, à M<sup>r</sup> Brunel. L'ancien propriétaire au dit lieu.

Le Conseil accepte et M<sup>r</sup> Brunel devra enclore la dite parcelle pour éviter un dépôt d'immondices.

Lotissements.  
Naudières et Croix.  
Maulins

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 2 projets de lotissement

1<sup>o</sup> L'un appartenant à M<sup>r</sup> Moreau et situé aux Croix-Maulins, route des Naudières.

2<sup>o</sup> L'autre appartenant à M<sup>r</sup> Péau et situé également aux Croix-Maulins, en bordure de la route N°137 et du chemin de G<sup>de</sup> Com. N° 65

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces deux projets qui sont établis conformément aux indications de la Commission des Travaux Publics.

Etat des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de l'année 1928.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau l'état des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de l'année 1928

Savoir:

Prestations	1448.32	
Caxe communale	55.80	1504.12
Caxe sur les chiens	95.00	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré y donne son entière approbation.

Répartiteurs pour 1930  
Liste de présentation

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à vouloir bien faire des propositions en vue de la nomination des répartiteurs

Le Conseil désigne: M<sup>r</sup> [nom] partie Répartiteurs titulaires

*Présenté à la Préfecture le 11/1/28*

*transmis le 11/1/28*

*transmis le 11/1/28*

de la Commune	1 <sup>er</sup>	Marchais Jean Bapt <sup>te</sup>	intep <sup>t</sup>	Vauzy
	2 <sup>e</sup>	Hervet Eugène	propri <sup>étaire</sup>	St. Clair
	3 <sup>e</sup>	Verrommeau Antoine	hologer	Haute Ste
	4 <sup>e</sup>	Heraud Louis	propri <sup>étaire</sup>	Chateaug
	5 <sup>e</sup>	Huet Joseph	"	Feltre Lande
	6 <sup>e</sup>	Jaunake Elie	Jardinier	Vandier

hors la Commune	1 <sup>er</sup>	Babaud Adolphe	propri <sup>étaire</sup>	Vertoule Rocher
	2 <sup>e</sup>	Aubin J <sup>os</sup> ph	boucher	Nantes St. Clair
	3 <sup>e</sup>	Bouchard Emile	propri <sup>étaire</sup>	Sorinière
	4 <sup>e</sup>	Corbiveau Armand	"	Tranguenais Les Couëts

2<sup>e</sup> partie

Députés suppléants

de la Commune	1 <sup>er</sup>	Breyer Pierre	tailleur	Chautais
	2 <sup>e</sup>	Pineau Ferdinand	cultiv <sup>eur</sup>	Chapelle
	3 <sup>e</sup>	Hannoy Eugène	Int <sup>endant</sup> en retraite	Vauzy
	4 <sup>e</sup>	Verrommeau Louis	Capitaine	Haute Ste
	5 <sup>e</sup>	Ollivé Gilles	Int <sup>endant</sup> en retraite	Fraisinière
	6 <sup>e</sup>	Deniaud Henri	viveur	Morinière

hors la Commune	1 <sup>er</sup>	Redor Michel	propri <sup>étaire</sup>	Nantes
	2 <sup>e</sup>	Aubin J <sup>os</sup> ph	cultiv <sup>eur</sup>	Tranguenais P <sup>ro</sup> vi chabot
	3 <sup>e</sup>	Figureau Pierre	"	P <sup>ro</sup> vi chabot Charny Nante
	4 <sup>e</sup>	Ceret Henri	propri <sup>étaire</sup>	Nantes

Bureau de  
Désinfection  
Designation  
d'un délégué en rem-  
placement de  
M<sup>lle</sup> Guichard.

Monsieur le Président expose qu'il  
ya lieu de procéder à la nomination d'un délégué  
du Conseil municipal pour faire partie de la  
Commission administrative du Bureau de Desin-  
fection en remplacement de M<sup>lle</sup> Guichard,  
démissionnaire pour raisons de santé:-

A l'unanimité M<sup>me</sup> Jean Baptiste  
Marchais est désigné par le Conseil

Communications

Lettre de M<sup>r</sup> Viaud D<sup>ir</sup> de l'École publique de Garçons P<sup>ro</sup> Rousseau  
M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de  
M<sup>r</sup> Viaud relative à l'agrandissement de la  
cour de son école en utilisant le terrain commu-  
nal de la Fraisinière.

12

2  
mars 1898

Cette question est renvoyée aux Commissions des Programmes Publics & de l'Enseignement.

Création d'un groupe  
scolaire  
à Rougon

Monsieur le Maire donne lecture  
1<sup>o</sup> d'une lettre qu'il a adressée à Monsieur  
l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'intention  
de la municipalité de créer un groupe scolaire  
à Rougon

2<sup>o</sup> de la réponse favorable de l'Inspection  
académique à cette création

Il invite ensuite l'Assemblée à voter  
bien en délibéré

Le Conseil Municipal

Considérant que la population de Pont-  
Rougeau va sans cesse en augmentant du  
fait des constructions d'habitations qui se  
multiplient sur le territoire de la Section,  
que cette augmentation de population en-  
traîne fatalement une augmentation de la  
population scolaire; que les deux écoles pu-  
bliques congestionnées ne peuvent être agran-  
dies faute de place

que la construction de la ligne de tramway  
de Pont-Rougeau aux 3 Moulins va contribuer  
à assurer un afflux de population nouvelle  
puisque déjà les lotissements se préparent

Considérant, d'autre part, les dangers  
auxquels sont exposés les enfants des ha-  
meaux éloignés de la Section qui sont obligés  
de suivre le plus souvent la route Nationale  
n<sup>o</sup> 37 où la circulation en véhicules de toutes  
sortes est intense toute la journée

tenant compte aussi des desiderata  
souvent exprimés de cette population éloignée  
et toujours inquiète

Persuadé qu'un groupe scolaire de  
4 classes (2 pour les garçons, et 2 pour les  
filles), rendrait les plus grands services

A l'unanimité, le Conseil sollicite

de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique  
la création de ce groupe à Rayon.

École des garçons  
de  
Pont-Rousseau  
subvention. Solde

Monsieur le Maire expose au Conseil  
municipal, que par arrêté ministériel du 26  
mars 1928, il a été accordé à la Commune de  
Rezé une subvention de 34.970 francs pour  
la construction de 3 nouvelles classes à l'école com-  
mune des garçons de Pont-Rousseau

Sur cette subvention, il a été versé un acompte  
de 25.000<sup>+</sup>

Les travaux étant complètement terminés,  
il y a lieu de réclamer le solde de la subvention,  
soit 12.970<sup>+</sup>

Le Conseil municipal

Vu les pièces qui lui sont soumises.

Considérant que la Commune malgré ses  
lourdes charges vient encore de consentir de gros  
sacrifices pour aménager une nouvelle classe  
à l'école des filles de Pont-Rousseau

Par ces motifs

Sollicite de l'État le versement intégral  
de la subvention soit (34.970 - 25.000) 12.970<sup>+</sup>

Borne fontaine  
rue  
Sadi-Carnot

Par lettre du 22 juillet 1929 dont il est  
donné lecture, M<sup>r</sup> le Maire de Nantes informe la  
Commune de Rezé que les frais d'installation d'une  
borne fontaine à Pont-Rousseau, rue Sadi-Carnot  
s'élèveraient à 2.200<sup>+</sup>

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil que cette  
installation est faite et que la borne a été mise  
en service au début du mois de septembre.

Le Conseil approuve

Acquisition  
d'immeuble au  
Goulet.

2  
travaux de 1928  
avec la délibération  
du 15 mars

Monsieur le Maire informe les habitants  
du Bourg sont complètement dépourvus d'eau  
qu'un puits intarissable qui se trouve dans la  
propriété de M. Lancelot au Goulet pourrait fournir  
de l'eau en abondance à la population.

qu'un deuxième puits pourrait être avantageusement creusé à l'extrémité du jardin, la nature du sol étant sablonneuse, d'autre puits un lavoir serait à envisager.

M. le Maire ajoute, que d'accord avec l'Administration Municipale il a fait signer par M. Lavelot une promesse de vente, pour la cession à la Commune moyennant 5.000 francs de la maison et du jardin qu'il possède au Goulet.

Le Conseil charge M. le Maire de faire établir par le voyer - communal le plan des lieux et un procès-verbal d'estimation.

Terrain Lemerle  
*Compagnie des Cabassiers*

Comme suite à la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1929, M. le Maire soumet à l'Assemblée le plan et le procès-verbal d'estimation établis par M. le voyer - communal au sujet de l'acquisition par la Commune du terrain de M. Lemerle Gabriel, à la fontaine des Cabassiers cadastre section B N° 370.

Il ressort de ces documents que la surface du terrain à acquérir est de 5.<sup>o</sup> 20, et le prix en est fixé à 2.50 l'emp, soit pour la somme de 1300 francs.

Par promesse de vente du 1.<sup>er</sup> septembre 1929, M. Lemerle a pris l'engagement de vendre son terrain à ce prix, soit 1300<sup>+</sup>.

Que d'autre part et comme il est d'ailleurs mentionné dans le procès-verbal d'estimation de M. Desicot, M. Lemerle a demandé une indemnité de 1200<sup>+</sup> pour déposséder de son puits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'acquisition aux conditions ci-dessus :

	Soit 1. <sup>o</sup> pour le terrain	1300 <sup>+</sup>
	2. <sup>o</sup> pour la déposséder	
du puits		1200 <sup>+</sup>
Total		<u>2500<sup>+</sup></u>

2  
*renu à la  
 préfecture  
 le 11/10/29*

Le crédit nécessaire est inscrit à l'art 224 du Budget additionnel de 1929

Le Conseil municipal demande en outre la dispense de purge des hypothèques.

Immeuble Hémin  
rue Chiers

M. le Maire met le Conseil municipal au courant des pourparlers qu'il a engagés avec les héritiers Hémin par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Lebel notaire au sujet de l'acquisition éventuelle de leur maison sise rue Chiers n<sup>o</sup> 15. Ces héritiers demandent 25000 francs. Cette offre paraît exagérée au Conseil municipal qui refuse d'acquiescer la maison en question pour le prix fixé.

Lettre de la S. N. G.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de la S. N. G. au sujet de la valeur de l'index électrique qui est fixé à 338 pour le 1<sup>er</sup> Semester 1929.

Puits de la Haute. 5<sup>e</sup>

Le Conseil municipal accepte le devis des travaux à exécuter pour installation d'une pompe à la Haute. Lequel s'élève à 1820<sup>+</sup>. Le conseil approuve la souscription qui a été faite à ce sujet s'élevant à 224.<sup>50</sup>

Laiterie Coopérative.

Le Conseil municipal autorise la Société Coopérative Laitière à prendre de l'eau à la borne fontaine de la rue Jadin Carnot au prix de 2.<sup>50</sup> le m<sup>3</sup>.

Curage du ruisseau  
de la  
Suiferie

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la note de M. le Préfet faisant suite à la lettre qui lui a été adressée le 16 septembre courant

Demande d'urgence le curage du ruisseau dit de la Suiferie dans un but d'hygiène et de salubrité publiques.

travaux le 30/9

Divers

Monsieur le Maire communique au Conseil une lettre de la Mairie de Nantes au sujet de l'approubation du projet d'entente des Paveurs du Commissaire Central à la Commune de Rezé. La dépense est fixée à 100<sup>+</sup> par 1000 hab. soit pour la Commune 1100<sup>+</sup>.

Le Conseil approuve la dépense de 464<sup>50</sup> concernant l'incendie de Pont Rousseau, avec le concours des Sapeurs pompiers de la Ville de Nantes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de M. H. V. C. pour la subvention qui lui a été accordée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Archereau, Secrétaire de la Mairie de Basse-Indre.

Le Conseil municipal est informé qu'une subvention de 1000 francs a été accordée à la commune pour les Ecoles de dessins de Pont Rousseau et de Rezé.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide que les mariages qui seront célébrés après-midi donneront droit à un versement de 25 francs au profit du Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire rend compte au Conseil municipal de ses démarches officieuses auprès de la Compagnie du gaz; il explique que d'après l'avenant au cahier des charges, la commune a droit chaque année à 250 m. de canalisation gratuite et à 250 m. de canalisation au prix de 10 francs le mètre courant. Or il a demandé au Directeur de la Société d'apporter des

modifications au contrat avec S&S :

500 m. de canalisation chaque année à 5<sup>e</sup> le mètre courant.

M<sup>r</sup> Gaugeron donne lecture d'un long rapport au sujet de la réorganisation du corps des Sapeurs Pompiers et du Service d'Incendie.

M<sup>r</sup> Martin rappelle la circulaire de la Ville de Nantes du 10.9.1926 et préconise un abonnement aux Sapeurs Pompiers de Nantes.

M<sup>r</sup> Bauhin demande l'installation d'une lampe électrique à la ~~Fontaine~~ - Basse Ile.

Un plan d'ensemble étant nécessaire, la question sera examinée par Commission des Travaux Publics.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Chincholle, le Conseil exprime le vœu qu'une boîte aux lettres soit installée route de Rezé, aux Mchaudières. La Commune prendra à sa charge la dépense qui pourrait lui incombent.

Transmis le 19. 1929

M<sup>r</sup> Hervouet demande qu'un recensement général des chiens soit effectué.  
Adopté.

Location des Presbytères

M<sup>r</sup> Guyot le Maire rappelle que dans sa séance du 7 juillet dernier, le Conseil municipal avait nommé une sous Commission de 4 Membres chargée d'étudier la question de location des biens de dévolution.

Cette sous-commission s'est réunie le 13 juillet, et après visite des presbytères Saint Pierre de Rezé, Saint Paul de Pont Rousseau et de l'École libre des filles de Pont Rousseau, elle a chargé M<sup>r</sup> Martin de faire un rapport et de présenter des propositions au sujet des mesures à prendre concer-

2

Transmis le 5. 1929

vaut ces immeubles.

Monsieur Martin donne lecture de son rapport clair & précis qui lui vaut les félicitations du Conseil Municipal.

Monsieur Pary Secrétaire de la Commission des Finances fait connaître que cette Commission a fait sien ce rapport et propose au Conseil d'adopter.

Après intervention de M. M. Marchais, Curpin & Martin, le Conseil Municipal envisage la possibilité de réserver sur les terrains du presbytère de Repe une certaine étendue de terrain pour l'agrandissement de l'école des filles de Repe.

Cette question sera étudiée

En ce qui concerne le mode de location et l'augmentation de principe, le Conseil Municipal, à mains créés & à l'unanimité décide:

- 1° que la location restera verbale.
- 2° que le prix du loyer <sup>actuel</sup> doit être augmenté.

Avant de procéder au vote relativement au prix du loyer proposé dans le rapport de M. Martin, M. le Maire fait connaître qu'il est saisi par 13 membres du Conseil Municipal d'une demande au Secours public, et y fait droit conformément à l'art 51 de la loi du 5 avril 1884.

Prix de base  
Repe -  
P.R.

Presbytère de St. Paul  
Prix proposés:

Prix	du 1 <sup>er</sup> juillet 1929	an	1 <sup>er</sup> juillet	Année
3.000 <sup>+</sup>				1931
3.180 <sup>+</sup>				1932
3.360 <sup>+</sup>				1933
3.540 <sup>+</sup>				1934
3.720 <sup>+</sup>				1935
3.900 <sup>+</sup>				1936
4.080 <sup>+</sup>				1937
4.260 <sup>+</sup>				1938 fin

de la prorogation.

Le scrutin public donne le résultat suivant:

M.M.	Gar Marilliet	oui	Roger	oui
	Marchais	—	Fabrice	—
	Rivière	—	Martin	—
	Sorin	—	Bossis	—
	Guérin	—	Bronneau	—
	Caugeron	—	Paon	—
	Hervouet	—	Marcheaux	—
	Cournié	—	Riant	—
	Mreyson	—	Abaci	—
	Chiefain	—	Boutin	—
	Banchereau	—	Chincholle	—
	Billy	—	Carpin	—

Presbytère de Rofé

Prix proposés

	du 1 <sup>er</sup> juillet 1929	au 1 <sup>er</sup> juillet 1931
2.500 <sup>+</sup>	1931	1932
2.650 <sup>+</sup>	1932	1933
2.800	1933	1934
2.950	1934	1935
3.100	1935	1936
3.250	1936	1937
3.400	1937	1938
3.550 <sup>+</sup>		

Le scrutin public a donné le résultat suivant

M.M.	Gar Marilliet	oui	Roger	oui
	Marchais	—	Fabrice	—
	Rivière	—	Martin	—
	Sorin	—	Bossis	—
	Guérin	—	Bronneau	—
	Caugeron	—	Paon	—
	Hervouet	—	Marcheaux	—
	Cournié	—	Riant	—
	Mreyson	—	Abaci	—
	Chiefaine	—	Boutin	—
	Banchereau	—	Chincholle	—
	Billy	—	Carpin	—

Après échange de vues entre M.M.

Craugeron, Chiefaire et plusieurs Conseillers, le point de départ de l'augmentation est, à l'unanimité, moins la vaie de M<sup>r</sup>. Craugeron, fixe au 1<sup>er</sup> juillet 1924.

Le Conseil municipal autorise M<sup>r</sup>. le Maire à traiter avec les entrepreneurs pour les réparations urgentes à faire aux presbytères.

Le Conseil décide que le prix de location de l'école privé des filles de St. Paul sera examiné ultérieurement.

Chemin de G<sup>de</sup>  
C<sup>or</sup> 16<sup>e</sup> 85

Exhaussement

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport de M<sup>r</sup>. l'ingénieur principal du Service Vicinal faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 1924, au sujet de l'exhaussement du chemin de G<sup>de</sup> C<sup>or</sup> N<sup>o</sup> 85.

Il fait part ensuite au Conseil de l'entrevue qu'il a eue en compagnie de M. Marchais Julien avec M<sup>r</sup>. l'ingénieur du S<sup>er</sup> Vicinal.

Il rappelle que le projet présenté le 10 avril 1923 prévoyait un exhaussement moyen de 0<sup>m</sup> 95 entre le P. N. de la ligne du chemin de fer de Nantes à Poitiers et le pont des Couëts.

L'évaluation de la dépense atteignait : 1.930.000<sup>+</sup>

L'Etat consentait une subvention de : 325.000<sup>+</sup>

L'Administration des chemins de fer de l'Etat décidant d'accorder . . . . . 175.000<sup>+</sup>

La Commune de Reffo participait pour . . . . . 100.000<sup>+</sup>

Il restait à la charge du Département . . . . . 1.330.000<sup>+</sup>

D'autre part, les propriétaires riverains ayant demandé à titre de dommages une indemnité de 4.260.000<sup>+</sup>, le Conseil Général refusa l'exécution des travaux devant les indemnités engagées demandées par les riverains.

En 1926, l'Administration des Ponts & Chaussées proposa la construction d'une digue insubmersible entre la ligne du chemin

2  
travaux terminés le  
12 5 1924

de fer et Nothouse, et passant dans le sud de l'agglomération.

Il est apparu à des habitants et à des compitennes que ce projet eût été plutôt néfaste, les rives de la Haute. Il n'ayant pas été protégées et les courants traversiers seraient reportés sur Erentemoult.

Par délibération du 7 avril 1929, le Conseil Municipal demanda un exhaussement moyen de 0m 75.

Or d'après les indications de l'Arrive Vicarial, l'adoption de ce projet entraînerait vraisemblablement la perte de la subvention de l'Etat et de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat.

Après délibération, le Conseil revient sur la question d'une digue insubmersible entre le pont du chemin de fer Nantes Pornic et Nothouse, sur la berge. - Les riverains n'auraient pas de fortes indemnités à demander et la participation de la Commune serait tout à fait minime.

M. Chiffaine constate que les Ponts & Chaussées changent leurs projets pour entrer la question; cette digue dit-il ne pourrait servir de voie de communication; elle serait utilisée surtout pour le dépôt des marchandises pour les Compagnies concessionnaires.

Ce qui est nécessaire c'est un ouvrage supprimant les courants traversiers qui sapent les berges et menacent d'entraîner les maîtres, c'est à dire un exhaussement du chemin de Gde Cour N° 85 & des quais de Erentemoult.

M. M. Martin & Chiffaine demandent que le Conseil prenne une délibération à ce sujet et qu'on reprenne le projet de 1923.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide :

de reprendre le projet d'exhaussement de 1923, à la cote 9.30

- 2° pour monter sa bonne volonté  
fixé à 120.000 francs la part contributive  
de la Commune dans les frais d'échauffement.
- 3° Demande son Décret d'utilité publique  
afin que les indemnités de dommages soient  
fixées par un Jury d'expropriation, pour les  
demandes qui paraîtront exagérées soient fixées  
par l'autorité compétente.

Le Conseil municipal se réunit ensuite en  
Comité secret :

Demandes d'allocations  
Militaires

Monsieur le Président dépose sur  
le bureau toutes les demandes d'allocations  
militaires :

- Appelés
- 1° Vane Bouchaut à la 3<sup>e</sup> baie  
avis très favorable
- 2° Moreau divorcé Delumeau, à la  
3<sup>e</sup> baie - avis très favorable
- 3° Poirion 3<sup>me</sup> né Jaurin Marc,  
à Evreux - avis très favorable

- Réservistes
- 1° Je. Bachelier né Dutel à Rayon,  
avis très favorable

Assistance aux  
Vieillards

Monsieur le Président dépose sur le bureau  
toutes les demandes d'assistance faites en confor-  
mité de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles ont  
déjà été soumises à l'examen du Bureau de  
Bienfaisance :

- 1° Loiseau Cleverentine, rue Ebers 24  
admise pour 18 francs
- 2° Dumoulin ve Pedronno. Haut 76,  
non admise
- 3° Bahaud François aux Chapelles  
non admis
- 4° Gautier divorcée Darel, à Northouse,  
admise pour 18 francs.
- 5° Hérisse Agnès ve Sereste à la Chaussée  
admise pour 18 francs
- 6° Breard ve Caillié, à la Rochelle,

précédemment aux 3 boulevards admise pour 14<sup>+</sup>  
7<sup>e</sup> certain Louis à la Petite Lande, assiste pour  
5. porte à 18<sup>e</sup> heures.

8<sup>e</sup> Barre Louis, à l'hôpital de la Robe H/yon  
ajourné pour enquête sur enfants.

9<sup>e</sup> Hutton René, admise pour l'hôpital de sa-  
lun (salubrité publique)

Assistance aux  
femmes en couches.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du  
Conseil municipal les demandes d'assistance aux  
femmes en couches. -

- 1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> Peigné au champ de foire - admise
- 2<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Peigné chemin de la Morinière admise
- 3<sup>e</sup> Mme Janneau, au Port au 136 admise
- 4<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Chaurin, rue Choisy 49 admise
- 5<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Haslé, rue Nat<sup>e</sup> 37 admise
- 6<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Bachelier, 3 boulevards admise

Assistance médicale  
gratuite.

Le Conseil approuve la liste des assistés  
pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1929.

~~J. Curjins~~ ~~Chauvete~~ ~~Macé~~ ~~19 ans~~  
~~Andromède~~ ~~Bosin~~ ~~Marchotau~~ ~~18 ans~~  
~~L. Juhard~~ ~~Billy~~ ~~Tabrice~~  
~~Journeid~~ ~~17 ans~~ ~~Marchotau~~ ~~10 ans~~  
~~Chervane~~ ~~Breyer~~ ~~10 ans~~  
~~G. Guillaud~~ ~~Marchotau~~  
~~Mulligais~~ ~~10 ans~~  
~~Ch. Campy~~ ~~10 ans~~  
~~Ch. Muriy~~